

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 16/04/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250415-141417-DE-1-1

Date de mise en ligne : 17/04/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 15 avril
2025
D-2025/106**

Aujourd'hui 15 avril 2025, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h21 à 17h40

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16H30, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 17H00, Monsieur Nicolas PEREIRA jusqu'à 17H03, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H21, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H45

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

Attribution d'une subvention à l'Association Climate Chance - Autorisation - Décision

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Alors que la transition écologique progresse dans de nombreux secteurs, les émissions mondiales de CO₂ atteignent pourtant des niveaux record. La mondialisation des activités économiques, les fortes inégalités de consommation entre pays et catégories sociales contribuent à cette tendance.

Le changement climatique s'accélère et ses effets se multiplient : catastrophes naturelles plus fréquentes, dégradation des écosystèmes, augmentation du nombre de réfugiés climatiques. La biodiversité s'en trouve d'autant plus menacée, avec la destruction des habitats naturels, l'effondrement de certaines populations animales et végétales, et la perturbation des écosystèmes essentiels à la vie.

L'ensemble du vivant est contraint de s'adapter à des transformations rapides et souvent irréversibles. Selon l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), plus d'un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, illustrant l'ampleur de la crise environnementale en cours et l'urgence de préserver la biodiversité.

La ville de Bordeaux s'investit activement dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité aussi bien à l'échelle locale qu'internationale. En plus de mener des actions conjointes avec ses villes jumelles, elle s'implique au sein de réseaux dédiés à la préservation des biens communs. Fidèle à ses engagements, elle propose ainsi de soutenir l'association Climate Chance à hauteur de 30 000€, afin de renforcer son impact et d'accompagner ses initiatives en faveur de la transition écologique et la préservation de la biodiversité, en particulier la coalition internationale « corridors de biodiversité en Afrique ».

La subvention sera ventilée sur 2 volets :

- 10 000€ pour accompagner les synergies entre les acteurs locaux sur les questions de questions de protection de la biodiversité,
- 20 000€ pour soutenir le projet démonstrateur de corridor de biodiversité en Guinée.

1 - Climate Chance :

Créée en 2015 dans le prolongement du sommet « Climat et territoires » qui a mobilisé les acteurs du climat à Lyon en amont de la COP21, « Climate Chance » est la seule organisation internationale fédérant tous les acteurs non-étatiques reconnus par la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) : collectivités locales, entreprises et industrie, organisations non-gouvernementales, les organisations de travailleurs et les syndicats, la communauté scientifique, les organisations de femmes, de la jeunesse, des peuples autochtones et des agriculteurs.

L'objectif de l'association est de renforcer l'action climatique des collectivités locales, des entreprises et de la société civile en fournissant un espace de mise en réseau, en encourageant la priorisation et le développement de propositions communes, et en contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Elle soutient ainsi le rôle central des territoires tant dans l'action climatique, que l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Plusieurs outils : l'organisation de sommets, l'animation de coalitions thématiques, et la publication annuelle d'un rapport sur l'action climatique locale.

En 2024, l'association Climate Chance a poursuivi ses efforts pour renforcer l'action climatique des acteurs non étatiques avec plusieurs événements et projets majeurs : Sommet Climate

Chance Europe à Liège, représentation de la Coalition internationale des corridors de biodiversité en Afrique à la COP16 à Cali (Colombie), organisation à Bordeaux du colloque « Regards croisés Afrique-Europe, Connecter les acteurs du climat, de la conservation et du développement », poursuite du développement de l'observatoire mondial de l'action climat (notes d'analyses, un bilan mondial annuel...), et de l'observatoire mondial de l'action climat en Afrique...

2 – Accompagner les synergies entre les acteurs locaux sur les questions de protection de la biodiversité.

Le partenariat entre Climate Chance et ses membres contribue au renforcement des actions en matière d'expertise, de plaidoyer, et de mise en réseau, notamment à l'occasion d'évènements et rencontres locales, nationales et internationales. Ces démarches bénéficieront à la ville de Bordeaux notamment en :

- Agissant et contribuant aux échanges entre acteurs sur le territoire bordelais par une mise en avant des sujets de la biodiversité et de ses travaux, notamment à l'occasion des « Rendez-vous avec les Afriques » organisés par Bordeaux Métropole en novembre 2025. Ces interventions offriront une analyse des défis et perspectives liés à la biodiversité et au climat en Afrique, avec des recommandations concrètes pour intensifier les actions sur le terrain ;
- Renforçant la visibilité internationale de la ville de Bordeaux par :
 - o Le partage de son expertise et son réseau international autour de sujets d'actualité tels que la convergence biodiversité-climat, la compensation carbone et les financements innovants (notamment les bio crédits et certificats nature...), le lien solidarité internationale-lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité (un grand nombre de partenaires communs entre la Ville de Bordeaux et l'Association Climate Chance pourront être mobilisés en vue d'évènements conjoints: ICLEI - Conseil international pour les initiatives écologiques locales, Cités Unies France, AIMF - Association Internationale des Maires Francophones, CGLU - Cités et Gouvernements Locaux Unis, ensemble des partenaires de coopération).
 - o Le positionnement du territoire bordelais sur les questions liées à la transition et à la connectivité écologiques à l'échelle européenne et internationale, en valorisant certaines de ses politiques notamment en matière de coopération décentralisée et de protection de la biodiversité (développement de trames vertes et bleues),
 - o La participation aux projets et aux événements qui y sont liés en faisant partie de la coalition internationale « corridors de biodiversité en Afrique » et en participant aux sommets annuels « Climate Chance ». Ces derniers constituent le moment de convergence des acteurs engagés et sont l'occasion de faire émerger des priorités et des propositions communes portées lors des grands événements de l'agenda climat, en particulier les COP (Sommet Climate Chance Europe Afrique qui s'est tenu du 31 mars au 1er avril à Marseille 2025).

La ville apporterait sur ce volet un appui de 10 000 €.

3 – Projet démonstrateur « Corridors de Biodiversité en Guinée »

Le projet de corridor de biodiversité dans le Nord de la Guinée vise à protéger les écosystèmes tout en impliquant les communautés locales et en mobilisant des financements innovants. Lancé en mai 2023 sous l'égide du Ministère guinéen de l'Environnement et du Développement Durable, il repose sur un partenariat multi-acteurs et s'étend sur trois ans (2023-2025). L'initiative, menée par Climate Chance, prévoit d'identifier et cartographier des corridors écologiques dans la région de Labé, reliant le Parc national du Badiar au Parc national du Moyen-Bafing, sur environ 62 000 ha.

L'objectif est d'assurer que ces corridors ne soient pas menacés notamment par des projets miniers ou d'infrastructures. Le projet cherche à sensibiliser les populations locales à l'importance de la préservation des corridors et à définir des mécanismes de financement, incluant des certificats biodiversité et des crédits carbone-biodiversité. Des cadres contractuels entre États, collectivités et communautés seront mis en place pour garantir le suivi et la vérification des actions de conservation. Ce projet (cf. présentation complète en annexe) a reçu le soutien du Ministère guinéen de l'Environnement et du Développement Durable et de l'Agence française de développement. Sur un budget total de 257 500 € sur 2025 (budget total de 891 195 € sur 3 ans), la ville apporterait en 2025 un appui de 20 000 €.

Il est ainsi proposé que la ville soutienne en 2025 l'association Climate Chance à hauteur de 30 000 €, sur un budget prévisionnel total de 915 000 €.

Est annexé à ce rapport le projet de convention présentant les modalités du partenariat entre la Ville de Bordeaux et « Climate Chance ».

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget principal 2025 le versement à l'association « Climate Chance » d'une subvention de trente mille euros (30 000 €) pour l'année 2025, selon les modalités fixées par la convention de partenariat jointe ;
- Autoriser M. le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget 2025 – chapitre 65 – article 65748 – fonction 048.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 15 avril 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Céline PAPIN



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION "CLIMATE CHANCE"

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Pierre HURMIC agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération n° 2025/ Conseil Municipal de ladite Ville en date 15 avril 2025, et reçue à la Préfecture de la Gironde le
Ci-après dénommée "la Ville"

D'une part,

Et

L'association CLIMATE CHANCE, représentée par Monsieur Ronan DANTEC agissant en sa qualité de Président, habilitée aux fins des présentes par les statuts déposés en préfecture le 1er mars 2016, modifié le 16 novembre 2020
Ci-après dénommée "l'association"

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : ACTIVITÉS ET PROJETS DE L'ASSOCIATION

Souhaitant faire du changement climatique et de la biodiversité des axes forts de sa politique internationale, la ville de Bordeaux propose de soutenir les deux projets ci-dessous de l'Association « Climate Chance » qui promeut activement ces valeurs :

- **Accompagnement des synergies entre les acteurs locaux sur les questions de protection de la biodiversité**, en agissant et contribuant aux échanges entre acteurs sur le territoire bordelais par une mise en avant des sujets de la biodiversité et de ses travaux, notamment à l'occasion des « Rendez-vous avec les Afriques » organisés par Bordeaux Métropole en novembre 2025, mais également en renforçant la visibilité internationale de la ville de Bordeaux par le partage de son expertise et son réseau international autour de sujets d'actualité, le positionnement du territoire bordelais sur les questions liées à la transition et à la connectivité écologiques à l'échelle européenne et internationale, la participation aux projets et aux événements qui y sont liés en faisant partie de la coalition internationale « corridors de biodiversité en Afrique »,
- **Projet de corridor de biodiversité en Guinée** visant à protéger les écosystèmes du nord de la Guinée sur une zone de 62 000 ha reliant le Parc national du Badiar

au Parc national du Moyen-Bafing. Il repose sur un partenariat multi-acteurs et s'étend sur trois ans (2023-2025) – *plaquette en pj*

Créée en 2015, Climate Chance a pour mission de renforcer l'action climatique des collectivités locales, des entreprises et de la société civile. Elle offre un espace de mise en réseau, encourage la définition de priorités et le développement de propositions communes, contribuant ainsi aux objectifs de l'Accord de Paris. L'association met en avant le rôle central des territoires, tant dans la lutte contre le changement climatique que dans l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Pour y parvenir, Climate Chance déploie plusieurs outils : l'organisation de sommets et de rencontres internationales, l'animation de coalitions thématiques et la publication annuelle d'un rapport sur l'action climatique.

ARTICLE 2 : MISE À DISPOSITION DE MOYENS

Afin de soutenir la réalisation de ces missions, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention de 30 000 euros au titre de l'année 2025 soumis à la remise :

- d'un rapport d'activités chiffré,
- d'un rapport financier avec justificatifs.

La ventilation sera la suivante :

- 10 000€ pour l'accompagnement des synergies entre les acteurs locaux sur les questions de questions de protection de la biodiversité,
- 20 000€ pour soutenir le projet de corridor de biodiversité en Guinée.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GÉNÉRALES

L'association s'engage :

- à déclarer à la Ville, tout changement intervenu dans son Conseil d'Administration dans un délai de trois mois,
- à rappeler, sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Ville, notamment sous la forme et la présence du logo municipal.

ARTICLE 4 : CONTRÔLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie détaillée et certifiée de son budget au 1^{er} novembre de l'année en cours
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984).

ARTICLE 5 : DURÉE DE VALIDITÉ

La présente convention, qui s'achèvera le 31 décembre 2025 ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention.

ARTICLE 6 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'association, 21 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le 2025

**Pour la Ville de Bordeaux,
l'association,
Le Maire**

Pierre HURMIC

**Pour
Le Président**

Ronan DANTEC



Projet démonstrateur
**CORRIDORS
DE BIODIVERSITÉ
EN GUINÉE**



Coalition internationale
**CORRIDORS DE
BIODIVERSITÉ
EN AFRIQUE**



**CLIMATE
CHANCE**

UN PROJET AMBITIEUX À GRANDE ÉCHELLE ALLIANT BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Le projet de définition de corridor de biodiversité dans le Nord de la Guinée, que porte Climate Chance, est une **initiative ambitieuse, fondée sur une logique de planification multisectorielle et de soutien au développement des communautés locales, en cherchant à mobiliser des financements nouveaux et innovants.**

Il s'inscrit dans l'ambition de la COP15 biodiversité et de l'accord de Kunming-Montréal, notamment l'objectif 30x30 visant à protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030, mais aussi dans les mécanismes de l'accord de Paris sur le climat, concernant la séquestration du carbone forestier, et dans les objectifs du développement durable (ODD) pour le renforcement des ressources des communautés locales ou l'égalité des genres.

Il s'appuie sur les principes qui ont nourri la création de l'ONG internationale Climate Chance : faire converger les agendas du climat, de la biodiversité et du développement ; et dans son savoir-faire et sa méthode : sa capacité à fédérer et faire travailler ensemble sur un projet commun des acteurs très différents, en l'occurrence ici, Etat guinéen, collectivités territoriales, communautés locales, ONG de conservation et de développement, financeurs internationaux publics et privés.

● LES CORRIDORS DE BIODIVERSITÉ : UN ENJEU DE PRÉSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Le risque de perte de biodiversité par la fragmentation des habitats et la réduction des échanges génétiques est aujourd'hui parfaitement documenté et est l'un des grands enjeux de la conservation, souligné dans toutes les grandes déclarations internationales (UICN, COP) sur la protection de la biodiversité.

Par définition les corridors sont des lieux où vivent des humains. Préserver des corridors de biodiversité signifie donc s'intéresser au devenir des populations locales, répondre aux difficultés de cohabitation homme-animal, fournir des ressources pérennes aux communautés pour remédier à d'éventuelles pertes de revenus agricoles.

Cette importance de la connectivité a ainsi fait l'objet d'une nouvelle initiative spécifique, lors de la COP14 de la convention sur les espèces migratrices (CEM) : le Partenariat mondial pour la connectivité écologique (GPEC - Global Partnership on Ecological Connectivity), dont Climate Chance est l'un des membres fondateurs en tant qu'organisation assurant le secrétariat de la Coalition internationale sur les corridors de biodiversité en Afrique.





LE PROJET DE CORRIDOR EN GUINÉE CONAKRY

La Guinée abrite une biodiversité unique en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliquats de forêts denses humides classées comme zone à haute biodiversité (hotspot). On y trouve les principales populations restantes de chimpanzés. Mais la Guinée est aussi l'un des pays présentant des sous-sols parmi les plus riches en minerais, d'où un nombre important de projets miniers, avec son corollaire d'infrastructures de transport, routes et chemins de fer. Avec l'extension urbaine et des projets de barrage hydro-électriques, la Guinée est ainsi l'un des pays où les risques de fragmentation de la biodiversité sont les plus importants. Le pays constitue ainsi un **parfait terrain pilote** pour ce projet démonstrateur.

Le projet porté par Climate Chance vise ainsi d'abord, à cartographier de possibles corridors dont le renforcement ne sera pas menacé à moyen terme par des projets miniers ou d'infrastructures.

Basé en Moyenne Guinée, dans la région de Labé, les corridors identifiés démarrent à la frontière du Sénégal et relient le Parc national du Badiar au Parc national du Moyen-Bafing. Ils traversent 10 communes rurales et couvrent près de 62 000 ha.

Il s'agira dans un deuxième temps, à partir d'un mapping précis des acteurs intervenant sur le terrain, de convaincre les populations locales de l'importance de la préservation des corridors, et de définir les modalités de soutien financier pouvant leur être apportées. Ces financements s'inscriront dans les mécanismes innovants, actuellement en discussion au niveau international (certificats biodiversité, crédits carbone - biodiversité...). Il s'agit aussi de définir et d'expérimenter des cadres contractuels multi-niveaux (États, collectivités-communautés) pour les financements de soutien et les mécanismes de vérification des actions de préservation.

**Ce projet a reçu le soutien du
Ministère guinéen de l'Environnement et
du Développement Durable et de l'AFD**



LES AVANCÉES DU PROJET

LE LANCEMENT

Le projet démonstrateur en Guinée a été officiellement lancé le 19 mai 2023 à Conakry sous le haut patronage du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Guinée, en présence de Madame Safiatou Diallo, Ministre de l'Environnement et du Développement durable, des autorités guinéennes compétentes, de son excellence Monsieur Marc Fonbaustier, Ambassadeur de France en Guinée et en Sierra Leone et de Monsieur Ronan Dantec, Sénateur de Loire-Atlantique, Président de Climate Chance.



LA CONSTRUCTION D'UN PARTENARIAT ROBUSTE

Le projet s'appuie sur un partenariat technique multi-acteurs et transversal engagé, invité à suivre et à contribuer au projet.

Parmi les institutions guinéennes compétentes impliquées, le Ministère guinéen de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF), les entreprises minières rassemblées dans la Chambre des Mines de Guinée...; des organisations onusiennes : FAO, PNUD, UNISS...; des ONG très investies sur le terrain : Guinée Écologie, Guinée 44, Renascedd...; des organisations expertes dans leur domaine : Biotope, Ecoact, WCF, Matthieu Wemaere Avocat, WECF, UICN...

Nos partenaires techniques



Le rôle de Climate Chance

L'association assure la coordination, la planification et la supervision du projet, avec l'ambition de renforcer les dynamiques d'acteurs et de favoriser le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes.

LE RÉALISÉ

Le projet porte sur une durée de trois ans (2023-2025).

L'année 2023 a permis de déployer les principaux partenariats et de lancer le travail de cartographie.

Le premier volet du projet s'est terminé avec la réalisation de 3 grandes actions :

- **Le développement d'une méthodologie robuste** pour obtenir la cartographie précise du corridor de biodiversité et des zones de projet à développer.
- **Le mapping des acteurs** permettant de recenser l'ensemble des initiatives, internationales, nationales et locales, pouvant impacter positivement ou négativement la biodiversité dans la zone d'étude.
- **L'identification des territoires à enjeux**, à partir du croisement de l'ensemble des données obtenues par les deux premiers points.

Réserveiro 1 15 494,30 ha
Réserveiro 2 4 605,90 ha
Total 61 966,90 ha



Les corridors de biodiversité en Afrique : mise en place d'un projet démonstrateur en Guinée

Données de référence

-  Parc national*
 Préfectures
 Communes rurales
 Limite administrative
 Réservoir du barrage de Sambangalou (Biotope, 2024)
 Tracé de la ligne HT OMVG

Données de projet

- Corridors prioritaires et réservoirs de biodiversité**
- Tracé 1: Touba-Lebekere-Mali-Hidayato-Salambandé-GadhaWoundou
 - Tracé 2: Touba-MadinaWora-Mali-Hidayato-Telliré-Matakaou-Fafaya-Kouratongo
 - Réservoirs de biodiversité reliés par le tracé 1
 - Réservoirs de biodiversité reliés par le tracé 2

* Limites provisoires issues du futur réseau d'aires protégées (MEDD, 2023)



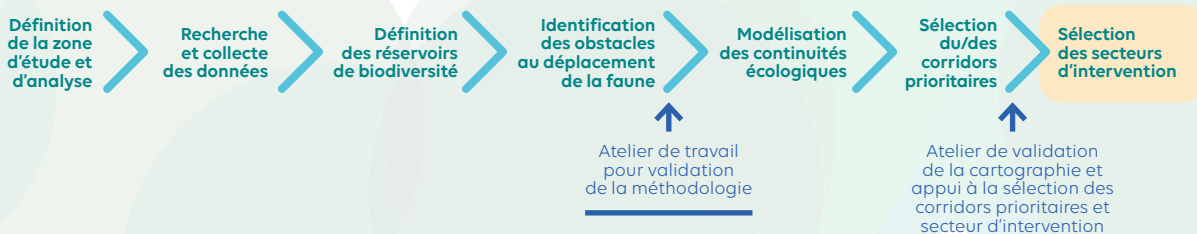
Priorisation des corridors du projet

L'année 2024 a été l'occasion de finaliser la cartographie en suivant une méthodologie bien définie : rencontre avec des acteurs institutionnels, collecte de données, création de l'espace système d'information géographique (SIG) avec la synthèse de l'ensemble des données existantes. Ces activités de cartographie s'appuient sur le travail réalisé par le bureau d'études Biotope et sa filiale Biotope Guinée.

L'élaboration de la cartographie fine du corridor s'accompagne de l'identification des acteurs présents et des actions menées puis, d'un découpage du corridor en territoires de projet selon les enjeux et les contextes locaux.

Ce tracé fera encore l'objet d'échanges avec le gouvernement guinéen, les acteurs économiques et les ONG de conservation, avant sa validation définitive.

Méthodologie Biotope



Le mapping des acteurs

Le travail, essentiel, de sensibilisation des différentes parties prenantes au projet, a été activement mené par l'équipe en Guinée. De nombreuses discussions et réunions bilatérales ont été engagées dans le cadre du mapping des acteurs, impliquant diverses ONG et OSC locales ainsi que des organisations internationales telles que Kew Gardens et la Banque mondiale, pour inscrire plus largement le projet parmi les actions entreprises en Guinée (NaturaGuinée, Combo+ etc.)

Le mapping des acteurs, c'est un total de **107 projets et initiatives recensés dans la zone d'étude** – dont 41 sont en cours, 56 sont déjà clôturés, et 10 sont prévus – et **100 acteurs qui interviennent** : ONG, communautés locales, services étatiques, partenaires techniques et financiers et, un travail auprès des autorités administratives mené à toute l'échelle de la zone du corridor : préfectures, sous-préfectures, communes rurales, villages...

Les vérités terrains

Guinée Écologie s'est engagé en 2024 dans la phase de vérité-terrain permettant d'affiner la cartographie et d'assurer une compréhension plus précise des enjeux et des besoins sur chaque territoire. Des enquêtes individuelles, des études socio-économiques et des focus-groupes à différentes échelles (allant des préfectures aux communautés locales) ont permis de valider les données issues des cartes satellitaires et les territoires à enjeux.



L'identification des territoires de projets

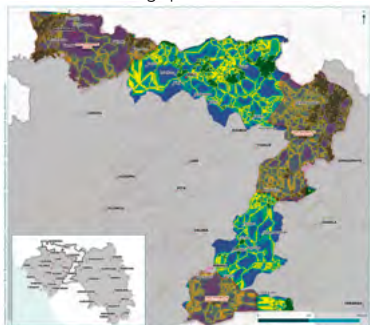
Des territoires à enjeux ont été identifiés à partir du croisement des données suivantes :

- Localisation des réservoirs de biodiversité
- Calcul du degré de continuité écologique
- Identification de la résistance au déplacement de la faune
- Recensement des projets infrastructurels en cours et à venir
- Identification des zones à fort potentiel de restauration
- Type d'occupation des sols

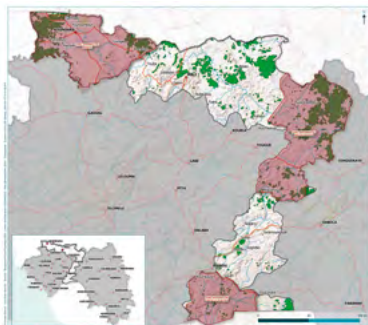
À partir du travail complémentaire de mapping des acteurs, des prises de contact avec les autorités des communes rurales traversées par le corridor ont été faites.

Cela permettra de travailler à la mise en place d'un chapelet de projets au niveau local pour assurer l'appropriation des actions de restauration par les communautés elles-mêmes, condition indispensable à la pérennité du corridor.

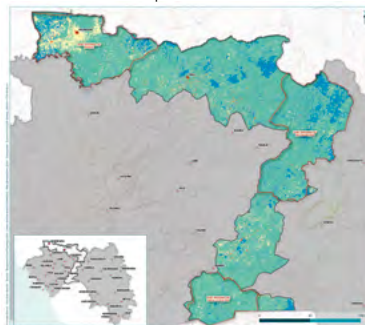
Continuité écologique



Réservoirs de biodiversité



Résistance au déplacement de la faune



● LA DEUXIÈME PHASE

Poursuivre la mobilisation et découper le corridor en territoires de projet

À partir du mapping des acteurs et des vérités terrains, il s'agit maintenant de découper le corridor en autant de territoires de projet, sur lesquels une contractualisation sera possible avec les acteurs de terrain. Il s'agit d'un travail très fin unissant découpages administratifs, enjeux de biodiversité, mobilisation des communautés locales, actions déjà développées par des ONG...

Ces territoires seront traités comme autant de cas particuliers en termes d'acteurs, de gouvernance locale, de cohabitation homme-animal, d'enjeux de conservation, de financements existants et à venir et de législation. L'objectif est de **présenter une réponse adaptée**, notamment en termes de financements, aux enjeux spécifiques de ces territoires, qui ne présentent pas tous les mêmes problématiques.

Construire les flux de financement

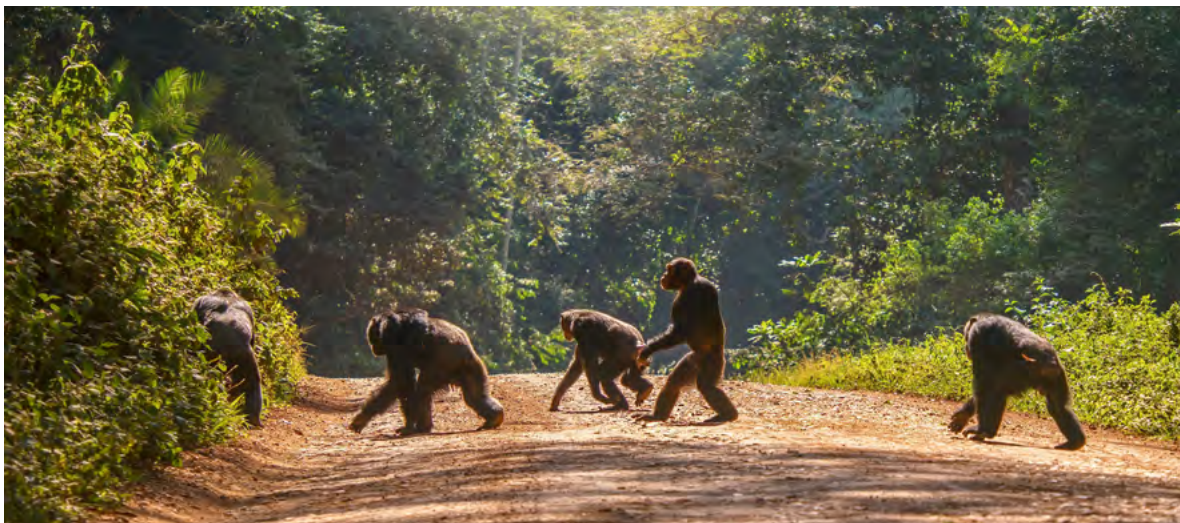
Au-delà d'une cartographie robuste, d'une planification territoriale précise et partagée, l'enjeu de ce projet est de sécuriser des financements significatifs dans la durée pour les communautés locales et les collectivités s'engageant dans la préservation du corridor.

Cet aspect central du projet s'appuie sur l'étude permanente par Climate Chance de l'évolution des financements innovants pour la biodiversité (certificats biodiversité, financements hybrides climat-biodiversité, subventions, philanthropie...), et la volonté de définir pour chaque territoire de projet la forme de soutien la plus appropriée.

En plus de définir les types de certificats/crédits les plus adaptés, avec leurs méthodes robustes de certification (gain en biodiversité et pour le développement local, dont l'égalité de genre), il s'agit de proposer des cadres opérationnels de distribution des revenus générés, un « partage des bénéfices » permettant dans la durée l'adhésion de tous.

Cela signifie aussi de déterminer les instances de gouvernance les plus appropriées, de mener une action forte de formation et de renforcement de capacités.

En cherchant des financements à l'échelle du grand corridor, répartis ensuite entre les territoires de projet, il s'agit à la fois de crédibiliser l'impact global et de diminuer les coûts de structure. Un rapide calcul amène à rechercher, pour une superficie totale de 60 000 hectares, entre 10 et 20 millions de dollars par an de financements réguliers pour les acteurs des territoires, ce qui signifie donc une grande robustesse tant des contractualisations avec les populations locales que dans les processus de vérification/certification.



VOS CONTACTS



Ronan Dantec
Président de l'association Climate Chance
Sénateur de Loire-Atlantique,



Alice Malek
Directrice biodiversité



Souleymane Condé
Chargé de projet Guinée

Depuis sa création en 2015, l'association **CLIMATE CHANCE** soutient le rôle central des territoires dans l'action climatique et le lien indissociable entre les agendas du climat, de la biodiversité, de la désertification, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'agit de la seule association internationale cherchant à fédérer l'ensemble des acteurs non-étatiques d'Europe et d'Afrique : gouvernements locaux, entreprises, organisations de la société civile, mais aussi médias, chercheurs et citoyens, œuvrant ainsi à l'accélération de l'action dans les territoires. A été lancée fin 2022, lors de la COP15 Biodiversité, une initiative ambitieuse : la Coalition internationale corridors de biodiversité en Afrique, regroupant acteurs du climat et de la conservation. Le projet démonstrateur "Corridors de biodiversité en Guinée", projet de connectivité sur le terrain, s'inscrit concrètement dans ce cadre : rassembler et faire dialoguer l'ensemble des acteurs concernés par cet enjeu.

www.biodiversity-coalition.org

www.climate-chance.org

association@climate-chance.org

